



FLASH INFOS



ÉDITO

L'été 2026 nous aura montré deux choses.

Lorsque nous nous mobilisons et interpellons nos élus sur des textes qui mettent en difficulté la filière, nous sommes écoutés par nos élus locaux : nos arguments sont compris et relayés du terrain jusqu'à Paris.

Mais cela ne suffit pas. Le Gouvernement peut passer outre tous ces avis, pour des raisons budgétaires uniquement. Au final, c'est l'action face au changement climatique qui est à l'arrêt, tout comme les projets d'agriculteurs qui cherchent des solutions pour renforcer l'équilibre économique de leurs exploitations déjà fort impacté.

Dans ce contexte, il nous faut continuer à avancer et explorer, pour chaque projet, la voie la plus adaptée.

Pour les cogénérateurs qui souhaitent basculer vers l'injection, comme pour les porteurs de projets stoppés par la date couperet, il faut désormais étudier sérieusement la piste des CPB, qui apparaît aujourd'hui comme la voie la plus solide vers l'injection. L'AAMF continue à pousser pour obtenir des aménagements du tarif d'achat et à faire évoluer le cahier des charges de l'appel d'offres pour qu'il soit favorable aux projets agricoles. Le contexte politique actuel ne nous donne aucune certitude, mais nous continuons à chercher et à défendre toutes les solutions qui permettront aux projets agricoles d'avancer.

Cette filière a trop d'atouts, et désormais suffisamment d'expérience, pour que nous renoncions à redonner une dynamique à nos projets.

Jean-François DELAITRE, Président de l'AAMF

€COMÉTHA 2026 : Connaître ses coûts pour préparer l'avenir

La campagne **€cométha 2026**, basée sur les données comptables 2025, est lancée auprès de **tous nos adhérents, cogénérateurs comme injecteurs**.

Dans un contexte où les dispositifs de soutien à la méthanisation évoluent fortement, **bien connaître son coût de production devient indispensable** : pour se situer, identifier ses marges de progrès, préparer l'avenir de son unité et se positionner dans les nouveaux dispositifs, notamment les **CPB**.

€cométha permet à chaque participant de **disposer d'une analyse individuelle de ses résultats et de se comparer à des données réelles issues d'unités comparables**. Collectivement, plus nous serons nombreux à participer, plus l'AAMF disposera de références solides pour **défendre la réalité économique de la méthanisation agricole**.



Vous avez jusqu'au 2 novembre pour transmettre vos éléments.

En l'absence d'Adrien cette année, les analyses seront réalisées pour le compte de l'AAMF par **Hugo Kech, d'AILE**, dans la plus stricte confidentialité.

— Pour transmettre vos éléments : Hugo Kech – [ici](#)

Toutes les informations sont à retrouver dans la communication du forum faite le 18 septembre 2026.

Chaque participant recevra **individuellement par mail ses résultats d'ici la fin de l'année**. Deux visios de décryptage collectif seront également proposées **mi-décembre**, l'une pour les injecteurs et l'autre pour les cogénérateurs.



RÉUNION D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Vous avez rejoint l'AAMF en 2026 ? Une réunion d'accueil des nouveaux adhérents est prévue le **21 octobre à 11h**. L'objectif est de présenter l'association AAMF et les associations régionales, mais surtout de mieux vous connaître ! Vous pourrez partager vos attentes, questionnements, perspectives... et nous vous présenterons les outils à votre disposition.

— Merci de remplir le formulaire d'inscription [ici](#).

QUEL AVENIR POUR MON PROJET DE MÉTHANISATION ?

La réforme du tarif d'achat biométhane change profondément les perspectives des projets. **Selon que vous avez déjà signé votre contrat, l'avancement et la taille de votre projet, les solutions ne sont plus les mêmes.**

Un principe cependant : **ne vous précipitez pas dans une solution sans en avoir mesuré l'équilibre économique et les engagements.** Seule exception aujourd'hui : les nouveaux projets < 13 GWh qui peuvent encore bénéficier du tarif d'achat, pour lesquels le temps presse.

■ Vous avez signé votre contrat avant le 15 août 2026 ?

Votre contrat reste valable et demeure soumis aux règles applicables au moment de sa signature, notamment concernant le tarif et les possibilités d'augmentation de capacité.

■ Votre projet était déjà très avancé au 15 août, mais vous n'aviez pas signé ?

Malgré la forte mobilisation de l'AAMF, la clause « grand-père » que nous demandions n'a pas été retenue. ICPE déposé, permis demandé ou garantie de raccordement versée ne permettent donc pas de conserver les anciennes conditions.

Votre projet doit désormais s'orienter vers la solution correspondant à sa taille. L'AAMF demande que ces projets déjà avancés puissent être favorisés lors du premier appel d'offres.

■ Vous n'avez pas signé : quelles solutions selon la taille de votre projet ?

≤ 13 GWH/AN : LÀ, NE TRAÎNEZ PAS !

Le tarif d'achat reste accessible, mais les conditions se sont déjà fortement dégradées et **une nouvelle baisse importante est attendue au 1^{er} novembre.**

Vérifiez immédiatement avec l'acheteur le **tarif réellement applicable** et l'éligibilité de votre projet, notamment au regard de la nouvelle définition d'une « installation nouvelle ». Faites en parallèle chiffrer une solution CPB pour étudier **les deux hypothèses.**

Si vous choisissez le tarif d'achat, **dimensionnez dès maintenant votre projet à sa capacité réelle** : la production annuelle prévisionnelle restera plafonnée à 13 GWh/an, y compris après avenant. Vous ne pourrez donc pas construire votre projet en comptant sur une augmentation ultérieure.

ENTRE 13 ET 19,5 GWH/AN : PRÉPAREZ-VOUS, MAIS NE VOUS PRÉCIPITEZ PAS.

Deux pistes sont aujourd'hui à travailler : **l'appel d'offres et les CPB.** Un appel d'offres simplifié est envisagé fin 2026 pour **tous les projets <19,5 GWh/an**, mais sa date d'ouverture et son cahier des charges définitif ne sont pas encore connus. Il exigera là aussi de dimensionner votre projet à sa capacité réelle dès le départ : la capacité retenue ne pourrait pas être augmentée ensuite.

En parallèle, demandez des premières offres en CPB pour commencer à vous situer. **Obtenir une cotation ne signifie pas qu'il faut signer immédiatement. Le décret qui devrait fixer les obligations jusqu'à 2032 et la trajectoire jusqu'à 2041 est attendue fin septembre.** Prenez le temps de comparer les offres, de connaître précisément vos coûts de production et de comprendre les conditions proposées.

≥ 19,5 GWH/AN : LA PISTE À TRAVAILLER AUJOURD'HUI EST LE CPB.

Un CPB n'est pas un tarif d'achat garanti par l'État : **le prix et les conditions se négocient avec le fournisseur de gaz.** Avant de vous engager, connaissez votre coût de production et regardez l'ensemble du contrat : prix de la molécule, valorisation du certificat de production de biogaz, durée, indexation, pénalités, conditions de sortie et conséquences d'une évolution du dispositif.

Une première cotation peut en revanche être obtenue rapidement : **elle permet de tester l'équilibre économique de votre projet sans préjuger de la décision finale.**

Contrairement au tarif d'achat ou au projet actuel d'appel d'offres, **un CPB peut permettre d'envisager une évolution de la capacité**, selon les conditions négociées dans le contrat.

■ Vous êtes en cogénération ?

L'AAMF reste pleinement mobilisée auprès des pouvoirs publics pour que les cogénérateurs ne soient pas oubliés. Il n'existe pas de réponse unique. Selon l'âge de l'installation, votre contrat d'électricité et les possibilités d'injection, plusieurs pistes sont à étudier : poursuivre la cogénération jusqu'au terme du contrat, passer à l'injection en CPB ou étudier le gaz porté lorsque l'injection directe n'est pas possible.

Là encore, pas de précipitation : ne résiliez surtout pas votre contrat d'électricité avant d'avoir sécurisé juridiquement, techniquement et financièrement la solution de remplacement.

■ Dans ce nouveau paysage, connaissez vos coûts

Tarif d'achat, appel d'offres, CPB, conversion : **connaître précisément son coût de production devient indispensable pour se situer, comparer les solutions et négocier sans s'engager à l'aveugle.**

C'est aussi tout l'intérêt d'**€cométhà**, dont la campagne 2026 vient de commencer.



LES JOURNÉES NATIONALES DU BIOGAZ 2026

Avec une cinquantaine de sites participants, les JNB ont rassemblé plus de 3500 visiteurs. Cette édition confirme l'intérêt du public pour la méthanisation, en tant que filière qui s'inscrit au cœur des enjeux énergétiques, agricoles et environnementaux. Elle a été l'occasion de créer du dialogue entre les professionnels de la méthanisation et les différents publics, et de montrer concrètement le fonctionnement des installations ainsi que leur ancrage territorial. Nous remercions chaleureusement les sites qui ont ouvert leurs portes et les équipes qui ont contribué à cette réussite. Nous comptons à ce jour 96 retombées presse, notamment dans les médias locaux et régionaux.

BIOGAZ VALLÉE REVIENT À ARRAS AVEC UNE ÉDITION SPÉCIALE

La 14^e convention d'affaires des Gaz Renouvelables et bas-carbone aura lieu les 24 et 25 novembre à Arras (62). Au programme, 2 jours d'échanges et de rencontres avec des professionnels du biogaz et des gaz verts, lors de tables rondes, rendez-vous d'affaires, visites de sites et moments conviviaux. L'événement est conçu par Biogaz Vallée pour mettre en relation les différents acteurs.

— Pour vous inscrire, c'est par [ici](#). Gratuit pour les porteurs de projets et exploitants.



Et cette année, l'association des Agriculteurs Méthaniseurs des Hauts de France organise la matinée du 24 ! Ce sera l'occasion d'échanger entre experts, porteurs de projet et exploitants autour de tables rondes, dont la thématique sera choisie par... vous ! Le repas du midi, avec food-truck et bière, est offert.



NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR L'ASSOCIATION DES AGRICULTEURS MÉTHANISEURS BRETONS

A la suite du Conseil d'Administration de l'AAMB du 1^{er} septembre 2026, Jean-Christophe Gilbert a été élu. Il succède à Jean-Marc Onno, qui était président depuis la création de l'association en 2019. Un grand merci à Jean-Marc pour tout le travail accompli sur ces 7 années, et félicitations à Jean-Christophe ! Pour poursuivre les missions de l'association et sa représentation locale, 4 adjoints au président sont également désignés, donc un par département breton.



PRISE DE PAROLE de nos adhérents



Pour faire face aux aléas de consommation, notamment pendant la période estivale, Raphaël Point nous explique comment il annualise sa capacité d'injection.

— [Lire l'article.](#)



Le président de l'AAMF, Jean-François Delaitre, partage son point de vue sur la filière de la méthanisation au think tank agricole AgrIDées

— [Lire l'article.](#)



France 3 Occitanie a réalisé une interview de Bertrand Loup, co-porteur de Méthaboul, pour exposer les bénéfices de la méthanisation. L'occasion de passer en revue les retombées concrètes, autant pour les agriculteurs que pour les territoires.

— [Voir la vidéo.](#)

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE, POINT D'ÉTAPE !

La Démarche d'Amélioration Continue (DAC), évoquée lors de notre AG de mars dernier, poursuit son développement. Issue de la réflexion menée autour de l'évolution de la Charte AAMF, elle vise à renforcer l'accompagnement proposé aux adhérents : il ne s'agit plus seulement de vérifier la conformité d'un site mais d'identifier les points de progrès et de proposer des ressources et des actions adaptées.

Le principe est simple : à partir d'un questionnaire permettant de dresser un diagnostic du site, chaque exploitant pourra identifier ses points forts, ses marges de progression et disposer de pistes d'actions pour avancer. L'objectif est de transformer chaque « écart » en piste d'amélioration.

Ces derniers mois, le groupe de travail dédié à la DAC a poursuivi la

construction du dispositif. Le questionnaire a notamment été simplifié afin de le rendre plus accessible et opérationnel. Les ressources associées au diagnostic sont également en cours de structuration.

Les prochaines étapes : intégrer les derniers ajustements issus des tests réalisés en interne, identifier et créer les ressources encore manquantes puis définir précisément les besoins pour développer un outil informatique. Celui-ci devra faciliter le passage du questionnaire, la définition d'un plan d'actions et la progression en autonomie des adhérents. Un déploiement progressif est prévu à la fin de l'hiver. Cette démarche doit permettre à chacun de mieux s'approprier la DAC et d'en faire un véritable outil au service de l'amélioration des pratiques et de la professionnalisation de la filière.

FOCUS

Antoine Herman, associé du site de méthanisation Agrigaz en Normandie, nous raconte son projet et comment il valorise localement le CO₂ issu du processus.

■ **Peux-tu nous raconter comment le projet est né ?** Agrigaz a démarré en 2009, avec un groupe d'agriculteurs qui se sont intéressés à la méthanisation. Ils ont fait des visites de sites, accompagnés par la chambre d'agriculture. Puis comme ils ne se voyaient pas faire des projets individuels, ils ont créé une association, pour réfléchir ensemble. Elle a fédéré d'autres agriculteurs par la suite. Nous optons pour l'injection et créons une société de méthanisation en 2014. Il a fallu 4 ans pour monter le projet. La construction démarre en 2018 et en 2020, le site est en service. Nous sommes alors un collectif de 37 exploitations agricoles, avec un objectif de 254 Nm³ à l'époque. Maintenant, nous avons un objectif de 320 Nm³ pour 35 exploitations.

■ **Peux-tu nous présenter ton site et la composition de ta ration ?** Le gisement c'est 50% d'effluents d'élevage, 25% de déchets agroalimentaires des usines à côté et 25% de végétal (CIVE, déchets végétaux et maïs en culture principale). Tout cela représente 60 000 tonnes par an.

■ **Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?** La phase la plus compliquée a été l'élaboration. On devait savoir si on était obligés de passer par l'hygiénisation des intrants. A l'époque ce n'était pas très clair, et il s'est avéré que nous devions hygiéniser car il y avait plus de 10 apports d'effluents. Nous avons 30 000 tonnes d'effluents et 15 000 tonnes d'agroalimentaires par an à hygiéniser sur site. Pour le faire, nous utilisons le réseau d'eau chaude de fin de cycle (énergie fatale) d'une entreprise d'alimentation animale, qui fournit aussi du gisement à Agrigaz.

■ **Pourquoi avoir fait le choix de valoriser le CO₂ ?** La méthanisation s'inscrit dans une logique territoriale et circulaire, notamment pour gérer les excédents et les déchets. Elle permet aussi aux agriculteurs de réduire leurs achats d'engrais de synthèse. Chez nous, on produit 60 000 tonnes de digestat par an ! Nous avons pu réduire en moyenne d'1/3 l'utilisation d'engrais de synthèse. Nous avons envie d'aller plus loin dans

la décarbonation. Le CO₂, même biogénique, est relâché dans l'atmosphère. Nous nous sommes renseignés et des entreprises valorisaient le CO₂ et le transformaient, le purifiaient. Le fait de capter le CO₂ n'est pas forcément un gain économique, mais ça améliore le bilan carbone. Sur le marché du CO₂ cela évite d'aller chercher du CO₂ qui peut être fossile.

■ **Comment vous le valorisez ?** Une structure a investi dans la plateforme de valorisation du CO₂ et elle gère tout le processus de valorisation. Notre CO₂ n'est pas certifié pour être un CO₂ alimentaire car il n'est pas analysé en sortie de site pour s'assurer qu'il soit pur à 100%. Il part essentiellement pour le maraîchage, dans les serres de concombres, tomates, fraises... Cela favorise la pousse et le rendement.

■ **Est-ce qu'il y a des coûts, des installations particulières à avoir ?** Il faut investir dans un poste de liquéfaction et de purification de CO₂. Dans notre cas, Verdemobile a investi dans les équipements de la plateforme de purification en échange du offgaz (le résidu de la purification du biogaz). Le CO₂ est ensuite valorisé par leurs soins et pour leur compte.

■ **Quelles sont vos perspectives d'évolutions ?** Il y a encore des possibilités d'augmentation de production de biométhane, nous voudrions passer à 350 Nm³ sur le court ou moyen terme. Pourquoi pas ajouter un 4^e digesteur, nous avons un grand site avec de la place.



NOM : Antoine Herman | **SITE :** AgriGaz

NOMBRE D'ASSOCIÉS : 35 exploitations agricoles et 2 entreprises locales | **RATION :** 50% effluents d'élevage, 25% déchets agroalimentaires, 25% végétal | **PROCESS :** infiniment mélangé |

VALORISATION : injection | **CAPACITÉ :** 320 Nm³

DIGESTAT : brut

Vous souhaitez nous partager les spécificités de votre site de méthanisation et apparaître dans le prochain Flash Infos ?
Vous pouvez nous envoyer un email à contact@aamf.fr. Nous reviendrons très vite vers vous pour échanger.

DIGESTATS ET PFAS : un sujet toujours suivi

Les PFAS ou « polluants éternels » ont été présentés en détail dans le [flash info du 07/2025](#). En 2025, une trajectoire nationale de réduction des PFAS est promulguée : décret 2025-958. L'AAMF avait signalé lors de la consultation les difficultés analytiques, les imprécisions sur les modalités de mesures et l'intérêt d'une traçabilité des PFAS dans les intrants plutôt que dans le digestat ; la méthanisation n'en étant pas la source.

L'offre analytique s'étoffe mais reste hétérogène : vérifier les limites de quantification des laboratoires (meilleures actuellement : 0,1 µg/kg MS pour la plupart des PFAS, 0,5 µg/kg MS pour le TFA). Réglementairement, un texte devrait paraître d'ici la fin de l'année pour le renforcement du suivi des sites avec des campagnes d'analyses similaires à celles de 2023 sur sites en autorisation.

Pour ce qui est du risque : matières agricoles faible, biodéchets un peu plus élevé, boues STEP urbaines très élevé, boues STEP industrielles variable, déchets verts moyen à faible (pollution routière/erreurs de tri). Une méconnaissance persiste et l'AAMF continue de suivre le sujet.

« COGÉNÉRATION : pensez à votre attestation de conformité ! »

Les unités de méthanisation en cogénération bénéficiant d'un contrat d'obligation d'achat (OA) ou de complément de rémunération (CR) doivent faire réaliser un contrôle de conformité par un organisme certificateur habilité. L'attestation est requise à la mise en service, puis tous les 4 ans, mais aussi en cas de modification significative de l'installation. Attention : une attestation non valide peut remettre en cause le bénéfice des dispositifs de soutien. L'AAMF a négocié des tarifs préférentiels auprès d'APAVE, Bureau Veritas et Socotec.

Documents à télécharger :

- [Fiche technique](#)
- [Comparatif des offres APAVE, Bureau Veritas et Socotec](#)

Cf. mail du 28/07/2026 de Priscilia Traverso dans AAMF Forum

SALONS & autres événements

■ **30 septembre et 1er octobre > PAYS DE LA LOIRE** - Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire à Nantes (44). Infos et inscription [ici](#).

■ **6-9 octobre > AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Salon de l'élevage à Clermont-Ferrand (63). Infos [ici](#).

■ **15 octobre > ÎLE-DE-FRANCE** - Journée technique cogénération d'ATEE à Paris (10e) organisée par le Club Cogénération d'ATEE. Infos et inscriptions [ici](#).

■ **5 novembre > ÎLE-DE-FRANCE** - Journée technique « Valorisation CO2 biogénique » à Paris (15e) organisée par le Club Biogaz ATEE en partenariat avec ClubCO2 et Pôle Bioeconomy for Change. Infos et inscriptions [ici](#).

■ **24-25 novembre > HAUTS-DE-FRANCE** - 14e Convention d'Affaires Gaz renouvelables et Bas-Carbone à Arras (62) organisée par Biogaz Vallée. Infos [ici](#) et inscriptions [ici](#).

■ **7-9 décembre > 100% digital** - Journées Nationales des Biodéchets organisée par France Biodéchets. Inscription et programme à venir.

■ **3-4 février > PAYS DE LA LOIRE** - Bio 360 à Nantes. Infos [ici](#).

■ **24 et 25 mars > Assemblée Générale AAMF** et rencontres adhérents en région Centre à proximité d'Orléans. Notez la date dans vos agendas ! Programme et inscriptions à venir.

À DÉCOUVRIR SUR L'ESPACE ADHÉRENTS

Sites en fonctionnement

- > Approvisionnement intrant
- > CIVE

■ [Fiche Fertilisation des CIVES](#)

Sites en fonctionnement

- > Digestat
- > Réglementaire

■ [Fiche réglementation fertilisation](#)

Communication

■ [FAQ AAMF - FORUM 2024-2025](#)

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VOS
CONTACTS
AAMF

Jean-François Delaitre (Président) : jfdelaitre@aamf.fr
Olivia Ruch (Directrice) : oruch@aamf.fr
Laure Moreau (Assistante de direction) : lmoreau@aamf.fr
Elsa Rouches (Animatrice Technique Agronomie Biomasse) : erouches@aamf.fr
Adrien Dain (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adain@aamf.fr
Maïna Le Roch (Coordinatrice des associations régionales) : maina.leroch@bretagne.chambagri.fr
Priscilia Traverso (Cheffe de projet) : p.traverso@aamf.fr
Marie Huré (Chargée de communication) : mhure@aamf.fr

Rédaction : AAMF | Conception : Agence iCombrailles - Septembre 2026